



**Nora BERRA, Secrétaire d'Etat chargée de la Santé,  
a ouvert la première réunion du Conseil ministériel européen  
de l'environnement et de la santé (CMES).**

En 2010, la Conférence ministérielle sur l'Environnement et la Santé qui se tenait à Parme a débouché sur une Déclaration officielle, signée par 52 des 53 États membres de la région européenne de l'OMS : « la Déclaration de Parme ».

L'objectif de cette Déclaration est de « faire face aux principaux défis de notre temps en matière de santé et d'environnement ». Elle énonce, pour cela, un processus qui doit permettre de relever six défis : les changements climatiques, les risques sanitaires pour les enfants et les

groupes vulnérables, les inégalités socio-économiques et sexo-spécifiques, la charge des maladies non transmissibles, les inquiétudes suscitées par les produits chimiques nocifs persistants, perturbateurs du système endocrinien et bioaccumulatifs et les (nano)particules, et les ressources insuffisantes dans certaines parties de la Région européenne de l'OMS.

Un Groupe de travail a été chargé de l'application et du suivi de ce processus : l'Environment and Health Task Force (EHTF). Il rassemble les responsables des structures et mécanismes nationaux de mise en œuvre des 53 États membres de la Région européenne de l'OMS.

Ce groupe est associé au Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES). Ce Conseil assume un rôle politique central dans la coordination des politiques nationales et internationales relatives à la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Parme. Nora BERRA, Secrétaire d'Etat chargée de la Santé, a ouvert ce jour à la première réunion de ce Conseil ministériel européen, qui s'est tenue au ministère chargé de la Santé.

Huit pays étaient représentés : la France, Malte, la Serbie, la Slovénie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Turquie et la Roumanie. Des représentants de l'UNEP (United Nations Environment Programme), l'UNECE (United Nations Economic Commission for Europe) et de WHO (World Health Organization), étaient aussi présents, ainsi que de la Commission Européenne.

Cette première réunion a été l'occasion de constituer le Conseil et d'examiner les principaux problèmes et domaines stratégiques à traiter, et plus particulièrement de :

1. Définir et approuver le rôle de gouvernance du CMES, notamment :

- la portée et l'opérationnalisation de ses activités : adoption du mandat et décision sur les méthodes de travail de ses membres et de son secrétariat ;

- son rôle directeur dans la stimulation des mécanismes nationaux de mise en œuvre et de la contribution à la préparation de la première réunion du Groupe de travail Environment and Health Task Force (EHTF) ;

- la participation des parties prenantes, qui font pas partie du CMES mais n'en sont pas moins des partenaires importants pour le processus européen Environnement et Santé.

2. Débattre et convenir de l'opérationnalisation du suivi des engagements de la Conférence de Parme, notamment :

- les priorités dans la mise en œuvre des engagements et le cadre pour le suivi des progrès accomplis dans ce domaine ;

- les nouveaux problèmes émergents que le processus européen Environnement et Santé peut aider à résoudre ;

- les principaux mécanismes et outils disponibles pour appuyer la mise en œuvre du programme de Parme au niveau international, en vue de maximiser les synergies, d'éviter tout chevauchement des activités et d'optimiser l'utilisation des ressources ;

- l'amplification de l'impact du suivi des engagements pris à Parme, en établissant un lien manifeste avec d'autres processus régionaux (ex : la Conférence « Un environnement pour l'Europe » à Astana, Santé 2020) et mondiaux (ex : Rio+20, programme des Nations Unies en matière de maladies non transmissibles);

- l'engagement du CMES à jouer un rôle actif de sensibilisation afin de mettre en avant le suivi des engagements de Parme et utilisation dans les processus régionaux et mondiaux.

3. Aborder les aspects organisationnels et de durabilité du processus européen Environnement et santé.